



## Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion s'est réunie le 9 juin 2021, composée de :

- Messieurs Patrick Aerny, Damien Gfeller et Bruno Rodrigues

Celle-ci a été mandatée pour étudier le **préavis municipal n° 03/2021**, arrêté d'imposition 2022.

La Municipalité a délégué Madame Jaggi Corinne et Monsieur Cachin André, pour informer plus amplement les membres de la Commission. Nous les remercions pour la qualité du travail fourni.

La commission se réfère au préavis n° **04/2020**, dans lequel nous avons déjà évoqué de rediscuter du taux d'imposition, horizon 2022/23.

Un projet de simplification des règles de péréquation est en cours. Sa mise en application dépendra de la volonté de nos futurs parlementaires à la suite des prochaines législatives.

Donc si aucun élément significatif ne vient chambouler à court terme la bonne gestion des comptes de la commune, il sera plus aisé à l'horizon 2022/23 de revoir la modification du taux d'imposition.

En conclusion, la commission de gestion recommande au Conseil d'approuver :

Article premier : L'arrêter d'imposition 2022 tel qu'il vous a été présenté

---

Orges, le 24 juin 2021

Le rapporteur : Bruno Rodrigues

Signature des membres de la Commission de gestion :

Patrick Aerny

Bruno Rodrigues

Damien Gfeller